



Commission des Psychologues



**Compte rendu de la réunion
plénière du 15 septembre 2017**

.be

Présidence de l'Assemblée plénière

Présence	Fonction	Nom de Famille	Prénom		Langue
✓	Présidente	Henry	Catherine		FR
	Président suppléant	Allaert	Alexander		NL

Membres de l'Assemblée plénière

Présence	Secteur	Nom de Famille	Prénom	Association professionnelle	Mandat	Vote	Langue
----------	---------	----------------	--------	-----------------------------	--------	------	--------

MEMBRES NÉERLANDOPHONES

✓	Recherche	Proost	Karin	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Recherche	Verhofstadt	Lesley	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
	Recherche	Uzieblo	Katarzyna	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Recherche	Van Hoof	Elke	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
✓	Travail & Organisation	De Witte*	Karel	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Travail & Organisation	Schouteten	Jo	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
✓	Travail & Organisation	Van Lishout	Bie	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Travail & Organisation	Van Daele	Judith	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
✓	Education	Plasschaert	Lien	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Education	Ryckaert	Ilse	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
	Education	D'Oosterlinck	Patrick	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Education	Lietaert	Leen	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
	Clinique	Lowet**	Koen	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Clinique	Hilderson	Michaël	BFP-FBP	Suppléant	x	NL
	Clinique	Van Daele	Tom	BFP-FBP	Effectif	x	NL
	Clinique	Delfosse	Lynn	BFP-FBP	Suppléant	x	NL

MEMBRES FRANCOPHONES

	Recherche	Fouchet	Philippe	BFP-FBP	Effectif	x	FR
✓	Recherche	Blavier	Adélaïde	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
✓	Recherche	Rozenberg	Alain	APPPSY	Effectif	x	FR
	Recherche	Widart	Frédéric	APPPSY	Suppléant	x	FR
✓	Recherche	Ucros	Claudia	UPPSY	Effectif		FR
	Recherche	Mathieu	Bernard	UPPSY	Suppléant		FR
✓	Travail & Organisation	Laermans	Christine	BFP-FBP	Effectif	x	FR
	Travail & Organisation	Parisse	Johan	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
✓	Travail & Organisation	Laloo	Julie	BFP-FBP	Effectif	x	FR
	Travail & Organisation	Penxten	Jerry	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
✓	Travail & Organisation	Drory	Diane	APPPSY	Effectif		FR
	Travail & Organisation	Robin	Didier	APPPSY	Suppléant		FR
✓	Travail & Organisation	Hanquet	Chantal	UPPSY	Effectif		FR
	Travail & Organisation	Gontier	Alain	UPPSY	Suppléant		FR

	Education	Frenkel	Stephanie	BFP-FBP	Effectif	x	FR
✓	Education	Cassiers	Marie-Claude	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
	Education	Lenzen	Brigitte	APPPSY	Effectif	x	FR
	Education	Rauïs	Françoise	APPPSY	Suppléant	x	FR
	Education	Defossez	Philippe	UPPSY	Effectif		FR
	Education	Declercq	Violaine	UPPSY	Suppléant		FR
✓	Clinique	Chauvier	Pauline	BFP-FBP	Effectif	x	FR
✓	Clinique	Vassart	Quentin	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
	Clinique	Haot	Patrick	BFP-FBP	Effectif	x	FR
	Clinique	Gerard	Emilie	BFP-FBP	Suppléant	x	FR
	Clinique	Nadeau	Chloë	BFP-FBP	Suppléant		FR
✓	Clinique	De Keuleneer	Alain	APPPSY	Effectif		FR
	Clinique	Florence	Jean	APPPSY	Suppléant		FR
	Clinique	Kestemont	Paul	UPPSY	Effectif		FR
✓	Clinique	Vermeyleen	Martine	UPPSY	Suppléant		FR

Les membres effectifs (ayant droit de vote ou consultatifs) peuvent toujours siéger à une séance plénière. Un membre suppléant ne participe que si le membre effectif ayant droit de vote ou un membre consultatif de son

association professionnelle et de son groupe linguistique ne peut siéger. Le suppléant ne peut voter que s'il remplace un membre effectif ayant droit de vote.

***Karel De Witte** a été élu en tant que **secrétaire** par l'assemblée plénière et sera dénommé comme tel dans ce rapport.

****Koen Lowet** a été élu en tant que **trésorier** par l'assemblée plénière et sera dénommé comme tel dans ce rapport.

Membres du personnel

Présence	Fonction	Nom de Famille	Prénom	Psychologue	Langue
✓	Directeur	Van Rossen	Edward	x	NL
	Assistante de direction	Stoz	Maryse		FR
✓	Collaboratrice administrative	Chiriboga	Lorena		FR
	Collaboratrice administrative	Van de Veire	Peggy		NL
✓	Collaborateur administratif	Sansbury	Dorian		NL
✓	Collaborateur en communication	Dujardin	Jonathan		FR
	Collaboratrice au service de déontologie	de Mûelenaere	Marie-Caroline	x	FR
✓	Collaboratrice au service de déontologie	Vranken	Emily	x	NL
✓	Collaborateur au service de déontologie	Hausman	Jean-Marc		FR

Personnes invitées uniquement lors d'un point de l'ordre du jour

Létilia Dumont (FR) et Vincent Noelmans (NL) : greffiers

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la réunion**
2. **Rapport de la réunion du 16/06/2017**
3. **Informations sur le fonctionnement interne :**
 - Nomination du vice-président du conseil disciplinaire
 - Présentation de Jean-Marc Hausman
 - Démission d'Evelyne Vereecke
 - Nouveaux bureaux, réception le 03/10
4. **Enregistrements : situation actuelle**
5. **Demandes d'agrément**
6. **Approbation projets de recherches**
7. **Feedback sur les points clefs issus du projet d'accompagnement de One Management sur le fonctionnement actuel de la Commission des Psychologues et plan d'action pour l'implémentation des recommandations**
8. **Avis au ministre concernant la modification du code concernant le secret professionnel, et notification d'autres points critiques**
9. **Rapport sur le fonctionnement des conseils disciplinaires**
10. **Service de déontologie : évaluation de la modification de la méthodologie**
11. **Budget 2017-2020**
12. **Futur comme Ordre et réforme du fonctionnement : situation actuelle**
13. **Fin de la réunion**

1. Ouverture de la réunion

La Présidente ouvre la réunion en rappelant son statut et sa fonction pour les nouveaux membres présents. Elle souligne également que lorsque la Commission deviendra un Ordre ou un Institut, un psychologue en assurera la présidence. En attendant, la Présidente est là pour faire respecter les règles, la législation et entretenir les contacts avec les ministres.

La Présidente demande également aux personnes présentes pour la première fois ainsi qu'au Directeur, aux membres du Bureau et aux membres du personnel de se présenter.

2. Rapport de la réunion du 16 juin 2017

Le Secrétaire indique que la mise en page des rapports a été adaptée en vue de la publication des comptes-rendus sur notre site internet.

Aucune remarque n'est émise par les membres de la Plénière. Le rapport est approuvé.

3. Informations sur le fonctionnement interne :

- **Nomination du vice-président du Conseil disciplinaire**

La Présidente explique la structure de la Commission des Psychologues et des Conseils Disciplinaires qui « ont pour mission de veiller au respect des règles déontologiques et de statuer en matière disciplinaire » à l'égard des psychologues. La Présidence des chambres francophone et néerlandophone est toujours assurée par un magistrat ou un avocat expérimenté. La Présidente évoque également les sanctions possibles : de l'avertissement à la radiation en passant par la suspension.

Depuis la dernière réunion Plénière, l'avocat Peter Defreyne a été nommé en tant que Président suppléant de la chambre néerlandophone du Conseil Disciplinaire de première instance.

[Voir l'Arrêté royal](#)

Quant à la chambre francophone, la procédure est en cours. Après réception des candidatures, le personnel du SPF Economie les analysera et émettra un avis au Ministre pour prendre une décision.

Le Directeur souligne le caractère particulièrement pertinent de la nomination d'un Président suppléant pour la chambre néerlandophone car deux plaintes avaient été introduites dont le jugement ne pouvait être prononcé par le Président effectif.

- **Présentation de Jean-Marc Hausman**

Jean-Marc Hausman remplace temporairement Marie-Caroline de Mûelenaere au service de déontologie. Monsieur Hausman est Docteur en Droit et Licencié en criminologie. Il dispose d'un diplôme d'Etude Complémentaire en Philosophie et d'un diplôme d'Etudes Spécialisées en Droits de l'Homme. Il a effectué sa thèse à l'UCL et a collaboré à plusieurs projets interuniversitaires dans le domaine de la santé.

Il travaille actuellement en tant que chargé de recherche et de cours à l'UCL et à la KULeuven.

- **Démission d'Evelyne Vereecke**

Evelyne Vereecke, chargée de la communication, quitte la Commission des Psychologues pour devenir coordinatrice d'un nouveau projet dans les soins de santé mentale de première ligne à Louvain.

- **Nouveaux bureaux, réception le 03/10**

La Présidente rappelle à tous les membres de la Plénière l'invitation à participer à l'inauguration des nouveaux bureaux de la Commission des Psychologues le 3 octobre.

Le Directeur rappelle l'objectif de cette réunion qui est l'échange d'informations et d'expériences de manière plus informelle entre les membres de l'Assemblée Plénière et ceux des organes disciplinaires. Il souligne également l'importance du lien qui les unit puisque des recommandations déontologiques

peuvent avoir des conséquences importantes au niveau disciplinaire.

Ce sera également l'occasion pour tous de découvrir nos bureaux et la surface additionnelle qui sera complètement aménagée pour le 3 octobre et de rencontrer les membres du personnel qui y travaillent quotidiennement.

La Présidente rappelle que la surface des bureaux a été doublée pour pouvoir accueillir le nombre croissant de collaborateurs et d'une nouvelle salle de réunion. Les réunions Plénières continueront cependant à se tenir à l'EFT car la Commission ne dispose pas de cabine de traduction et de suffisamment d'espace pour une réunion de cette envergure. Les autres réunions de groupe se dérouleront en principe bien à l'avenue des Arts.

4. Enregistrements : situation actuelle

Nombre de personnes enregistrées pour 2017	± 12 860
Nouvelles demandes approuvées depuis le 1 décembre 2016 pour 2017	1 222
Nombre de dossiers incomplets (documents et/ou paiement)	40
Nombre de dossiers à juger lors de cette Réunion Plénière	23
Nombre de dossiers restant à traiter pour 2017	15
Total de nouveaux dossiers depuis le 1er décembre 2016 pour 2017	1 300

5. Enregistrements : situation actuelle

La Plénière doit statuer sur 23 demandes qui n'ont pas été approuvées par le secrétariat sur la base du mandat exécutif que le secrétariat a reçu de la plénière. Le tableau ci-dessous en donne un aperçu. Le Directeur parcourt ces demandes et émet pour chacune d'entre elles un avis. Ce tableau rassemble les décisions prises par la Plénière.

Nombre total	23	Approuvé	Rejeté
Dont sur la base de ...			
• Attestation belge d'équivalence à un diplôme repris dans la loi du 8 novembre 1993	2	2	0
• Agréés comme psychologue par une autorité compétente reprise dans la banque de données 'regulated professions' de l'Union Européenne	9	9	0
• Diplôme français ou allemand donnant automatiquement accès dans ce pays à l'exercice de la profession en tant que psychologue	5	5	0
• Diplôme universitaire en psychologie + preuve(s) d'au moins 1 ans équivalent temps plein d'expérience professionnelle en tant que psychologue au cours des dix dernières années	3	3	0
➤ Suite à l'approbation d'un dossier présenté lors de cette réunion, un maximum de neuf semaines de congé par an a été décidé comme référence pour les dossiers futurs à approuver.			
• Autres dossiers	4	3	1

La liste détaillée des dossiers se trouvait dans l'annexe distribuée aux membres de la Plénière. Comme il s'agit d'informations confidentielles, elles ne sont pas divulguées. [Plus d'informations sur les critères et la procédure sur notre site internet.](#)

Les personnes dont la demande a été rejetée vont recevoir une explication détaillée de leurs possibilités pour obtenir l'agrément après l'Assemblée plénière. Le plus souvent, ces demandes sont approuvées après avoir fourni des preuves additionnelles.

[Plus d'informations à ce propos sur notre site internet.](#)

6. Approbation des projets de recherche

Suite à un appel d'offre envoyé aux universités, trois projets ont été reçus. Dans cet appel, les chercheurs pouvaient choisir entre deux thèmes.

Adélaïde Blavier, ayant elle-même participé à la soumission d'une proposition de projet, est invitée à quitter la salle.

Au cours d'un groupe de travail, toutes les offres ont été analysées et des avis ont été formulés. Le Directeur transmet un document les reprenant à tous les membres de la Plénière.

Pour le premier thème, « Besoin et offre de soins en psychologie clinique », deux projets ont été soumis. L'un de deux groupes de recherches de la KU Leuven et l'autre d'un consortium de six universités dénommé "WUG". Le consortium WUG a également fait une offre pour le second thème de recherche. En consultation avec le groupe de travail, le Directeur a contacté les différents groupes de recherche avec une courte description des constatations du groupe de travail et une demande de compléter leurs dossiers avec une réponse brève. Le Directeur a donc effectivement reçu leurs réactions et parcourt pour chaque proposition reçue les constatations du groupe de travail et les réactions reçues.

Le Directeur indique que le deuxième thème n'a reçu qu'une seule proposition de projet et que ce dernier a reçu un avis positif du groupe de travail.

Après ces explications, la Présidente propose de passer au vote.
Les votes des deux thèmes :

- Pour le premier thème, « Besoin et offre de soins en psychologie clinique », les membres de la Plénière votent pour le projet du consortium WUG;
- Pour le deuxième thème, « Secteur d'activité de la psychologie scolaire et éducative », les membres de la Plénière votent pour le projet du consortium WUG, unique projet présenté.

Alain Rozenberg rappelle qu'il ne prend pas part au vote car il n'était en faveur de ces projets de recherche, qu'il considère en dehors des missions de la Commission et il souligne également les critiques portées par une partie des psychologues et des associations envers l'augmentation de la cotisation pour 2017.

Le Secrétaire souligne l'éventualité que ces recherches puissent être prises comme base pour un suivi plus en profondeur réalisé et financé par l'État, considérant bien les limitations financières et temporelles actuelles.

7. Feedback sur les points clefs issus du projet d'accompagnement de One Management sur le fonctionnement actuel de la Commission des Psychologues et plan d'action pour l'implémentation des recommandations

Julie Laloo, responsable du suivi du projet au sein du Bureau, présente les informations suivantes aux membres de la Plénière.

À la suite d'une interpellation du Bureau par le personnel concernant le fonctionnement de la Commission, le Bureau avait décidé d'engager un consultant externe qui puisse accompagner notre organisation en dessinant un nouvel organigramme, en établissant les nouvelles descriptions de fonction et en définissant les compétences nécessaires (tout en déterminant les éventuelles compétences manquantes et en proposant une solution pour y remédier).

Parmi les autres critères de sélection, le Bureau a également pris en compte le prix, la capacité à gérer les émotions, la qualité du consultant ainsi que la qualité du projet.

La société One Management a donc été sélectionnée pour ce projet d'accompagnement.

Suite à cela, One Management a interviewé les différentes fonctions précédemment mentionnées.

La priorité avait été donnée à l'écoute du personnel puis ensuite le Directeur, le Bureau et la Présidente.

Le rapport de ces interviews a été présenté début juillet au Bureau.

Une des grandes conclusions était le besoin d'un cadre plus clairement défini pour le personnel et pour la Direction (les rôles, les missions des différents organes, les interactions hiérarchiques).

Après ce constat, le Bureau a commencé à travailler sur différents points :

1. La mission des différents organes. Le but ici n'étant pas de changer la mission de la Commission des Psychologues, mais de clarifier les missions entre celles de la Plénière, de la Présidente, du Bureau, du Directeur pour terminer par celle du personnel avant de pouvoir mener à un organigramme. Le Bureau est à l'heure actuelle très proche d'un texte final qui sera présenté tout d'abord au personnel pour ensuite le présenter à la prochaine Assemblée Plénière.
2. La nécessité de plus de formalisation et d'une nouvelle structure. Le Bureau fera prochainement une proposition au personnel qui sera ensuite proposée à la Plénière.
3. La révision du mandat du Directeur en définissant plus clairement les rôles et les responsabilités au niveau des processus décisionnels, ce point est également prêt d'être finalisé.
4. Le dessin clair des processus décisionnels à tous les niveaux.

Concernant la communication, il est apparu que les canaux, les objectifs, la fréquence doivent être mieux définis tout comme les processus décisionnels. Il y aura ici un travail qui impliquera le personnel, le Bureau et la Direction.

Un travail important doit également être fait au niveau des ressources humaines. Le Bureau et la Direction ont travaillé à écrire un règlement de travail. D'autres procédures devront être mises en place comme l'accueil d'un nouveau collaborateur ou l'évaluation de ceux-ci, l'amélioration des mesures de bien-être et les opportunités de développement du personnel. Les aspects financiers entreront également en ligne de mire de cet important travail.

Alain Rozenberg demande des informations sur le suivi au cours des prochains mois. La Présidente reprend les conclusions de One Management stipulant que la Commission dispose des ressources en interne pour mettre en application les recommandations faites. La Présidente propose que Julie Laloo endosse ce rôle de suivi dans le cadre d'un engagement professionnel. Julie Laloo quitte la salle de réunion pour permettre aux membres de prendre une décision d'une manière neutre.

Le Bureau propose donc, conformément aux recommandations faites par One Management, de prendre en charge la construction du projet, sous la tutelle de Julie Laloo, pour éventuellement, par la suite, faire à nouveau appel à un partenaire externe qui aurait davantage un rôle de contrôle final du parcours.

Alain Rozenberg partage son avis favorable pour que le suivi soit géré par Julie Laloo dans la mesure où elle serait écartée du Bureau le temps de sa mission et que son travail soit défini de manière contractuelle. Il demande par ailleurs de clarifier le niveau auquel cette décision doit être prise.

Le Secrétaire, émet également un avis favorable pour Julie Laloo dans la mesure où elle se rend disponible

et peut effectuer le travail demandé en s'engageant de manière concrète.
La Présidente propose donc de lui proposer un contrat à durée déterminée.
Différents membres de la Plénière émettent un avis favorable, personne n'est contre.

Julie Laloo est invitée à revenir dans la salle pour s'exprimer sur cette proposition et clarifier les points qui restent encore en suspens.

Après clarifications, La Présidente demande de voter pour céder au Bureau le mandat pour concrétiser une mission temporaire en tant qu'indépendante à Julie Laloo à condition qu'elle se retire du Bureau et de la Plénière. La décision d'employer cette dernière pour venir aider les différents organes à mettre en place les conclusions du rapport de One Management est approuvée par la Plénière.

Enfin, Alain Rozenberg fait remarquer que la Plénière n'a pas été consultée dans la phase précédente du projet. La Présidente propose alors que ceux qui le désirent puissent être entendus par Julie Laloo.

Les personnes qui seront recontactées par Julie Laloo sont :

- Alain Rozenberg
- Quentin Vassart
- Lien Plasschaert
- Christine Laermans
- Marie-Claude Cassiers
- Claudia Ucros

8. Avis au ministre concernant la modification du code en ce qui concerne le secret professionnel, et notification d'autres points critiques

Le groupe de travail s'est déjà réuni le 4 septembre et devra encore se réunir les 18 et 25 septembre prochains pour finaliser une proposition de texte.

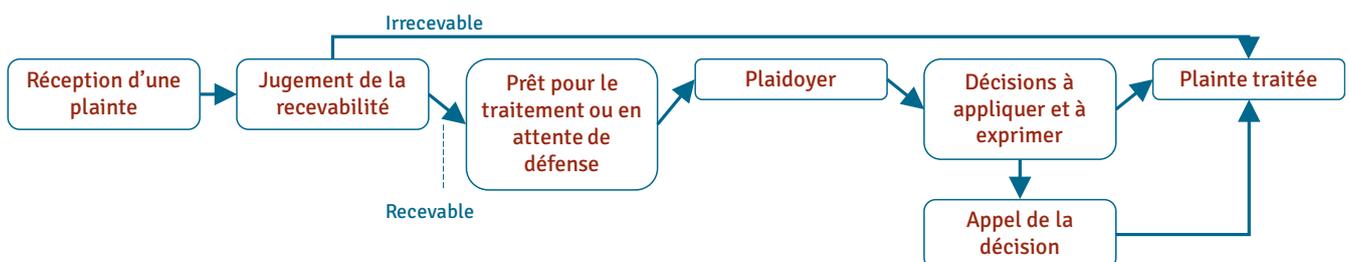
Le Secrétaire de la Commission des Psychologues demande si la Plénière accepte de donner mandat au groupe de travail pour formuler un avis au Ministre au nom de la Commission des Psychologues. Il reste encore du travail et des clarifications, et donc il ne semble pas possible de sonder les membres de la plénière directement.

Le Ministre attendant un avis pour la fin septembre, le Secrétaire propose de faire confiance au groupe de travail pour finaliser un texte qui sera communiqué à la Plénière par la suite.

La proposition est approuvée.

9. Rapport sur le fonctionnement des organes disciplinaires

Les greffiers sont invités à venir présenter l'état des lieux et leurs conclusions.
Ci-dessous un rappel les étapes et le fonctionnement de la procédure disciplinaire.



Les dossiers disciplinaires francophones

Maître Létitia Dumont, greffier pour la chambre francophone du Conseil disciplinaire et du Conseil d'appel, se présente et rappelle les bases du mode de fonctionnement de la procédure disciplinaire :

Pour la chambre francophone et depuis 2014, 63 plaintes ont été enregistrées. Le Conseil Disciplinaire a seulement commencé son travail sur ces dossiers en décembre 2016. Il fallait donc apurer un arriéré judiciaire pour les plaintes qui ont été introduites en 2014, 2015 et 2016.

À l'heure actuelle, 47 plaintes ont déjà été étudiées et jugées par la Chambre francophone. Elle envisage de pouvoir traiter l'ensemble des plaintes introduites jusqu'à ce jour pour décembre 2017.

En moyenne, on enregistre entre 15 à 20 plaintes par an sauf pour 2016 où un pic a été enregistré de 45 plaintes dont 35 jugées recevables. Le nombre de plaintes est actuellement en train de diminuer. Létitia Dumont fait l'hypothèse d'un effet d'annonce lors du lancement des Conseils Disciplinaires qui expliquerait le nombre important de plaintes reçues à cette période.

Après avoir donné une décision sur la recevabilité de la plainte, le psychologue est entendu dans les quatre mois qui suivent, ce qui lui laisse le temps de préparer sa défense. La décision peut se faire attendre dans le mois qui suit l'audience.

Trois thématiques se retrouvent principalement à l'origine des condamnations :

1. La violation du secret professionnel, sans lien précis avec l'article 12 ;
2. Les rapports rédigés par les psychologues sur des personnes qu'ils n'ont jamais rencontrés ou qu'ils transmettent à des tiers ;
3. La violation de l'autorité parentale et le secret partagé constituent l'objet du reste des plaintes introduites.

Les dossiers disciplinaires néerlandophones

Pour la chambre néerlandophone du Conseil disciplinaire et du Conseil d'appel, Maître Vincent Noelmans, greffier, présente à son tour l'état des lieux des plaintes enregistrées jusqu'à ce jour et leur suivi.

À l'heure actuelle, trois plaintes de 2017 restent en attente car le Conseil manque d'informations pour pouvoir juger de leur recevabilité. Une plainte de 2016 peut désormais également être traitée maintenant qu'un Président suppléant a été élu.

Il y a encore 15 dossiers en attente de recevabilité. Cela donne également une indication du nombre de plaintes qui peuvent être déposées entre deux réunions du Conseil Disciplinaire.

Deux dossiers dont la recevabilité a été clarifiée n'ont pu encore être traités. L'un était en attente d'un Président suppléant, l'autre puisque, entre temps, un accord pour une médiation a été conclu entre le psychologue et le plaignant.

Dix dossiers sont en ce moment en attente de trouver une date d'audience. Pour dix autres encore, une audience est déjà planifiée lors des deux prochaines sessions.

Cinq dossiers sont en cours et en attente de décision de la part du Conseil Disciplinaire.

40 dossiers ont été clôturés jusqu'à aujourd'hui.

Une plainte au Conseil d'Appel reste encore en attente de finalisation. C'est le seul jugement pour lequel un appel a été introduit à ce jour.

Au total, 82 plaintes ont été enregistrées pour la chambre néerlandophone.

Jusqu'à maintenant 15 décisions ont été prononcées par le Conseil portant sur 16 plaintes différentes (deux d'entre elles ayant été traitées ensemble). Quatre sanctions ont été portées dont deux

avertissements et une suspension de 10 jours et une autre d'un mois.

Vincent Noelmans remarque également que le taux d'irrecevabilité est en baisse et que les plaintes introduites sont de plus en plus complètes grâce notamment aux informations disponibles sur notre site pour les plaignants.

Enfin, il conclut sur le constat que le nombre de plaintes introduites semble se stabiliser.

L'objet des plaintes introduites en chambre néerlandophone est très semblable à ce qui a été observé du côté francophone.

Pour information :

Une brochure sur la jurisprudence accompagnera le paquet d'informations prévus pour les renouvellements 2018. Cette brochure donnera plus de clarté encore sur la procédure disciplinaire.

10. Service de déontologie : évaluation de la modification de la méthodologie

Etant donné le peu de temps restant, Emily Vranken enverra un document aux membres de la Plénière pour expliquer l'état des lieux suite à l'arrêt des réponses individuelles aux psychologues et le résultat du sondage sur les thématiques déontologiques les plus demandées :

1. Le secret professionnel, du plus général au plus particulier, comme le secret professionnel partagé, la rupture du secret professionnel ;
2. L'accompagnement des mineurs ;
3. Le dossier des patients.

11. Budget 2017-2020

Un budget pour 2017 avait été approuvé en mars. Vu l'absence du Trésorier et le temps restant limité, la Présidente propose de limiter ce point de l'agenda au montant de la cotisation pour 2018.

Le Bureau propose de ne pas changer le montant de la cotisation annuelle. Cette proposition doit être communiquée au Ministre Ducarme.

Le budget pluriannuel sera présenté à la prochaine Plénière. Toutes les questions ou remarques émanant de la Plénière au sujet du budget sont les bienvenues par e-mail.

La proposition est approuvée.

12. Futur comme Ordre et réforme du fonctionnement : situation actuelle

Pour rappel, les fédérations attendaient une invitation de la part du Ministre Borsus.

Dans la mesure où il a quitté ses fonctions pour rejoindre la Présidence du gouvernement wallon, c'est Monsieur Ducarme qui reprend la tutelle du Ministère des Classes Moyennes.

Une invitation est dès lors attendue pour notre Présidente et le Directeur afin de pouvoir connaître la vision du Ministre sur le futur de la Commission et d'éventuellement pouvoir replanifier un entretien avec les Fédérations.

13. Fin de la réunion

La Présidente lève la séance.



Commission des Psychologues

Commission des Psychologues

Avenue des Arts, 3 . 1210 Bruxelles

www.compsy.be

Secrétariat

T +32 2 503 29 39

info@compsy.be



[/compsyBelgium](https://www.facebook.com/compsyBelgium)



[/company/2831105](https://www.linkedin.com/company/2831105)



[/CompsyBelgique](https://twitter.com/CompsyBelgique)
